

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LOUP

Séance du 10 septembre 2024

Le dix septembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe de la mairie, sous la Présidence de M. Gérard DALIGAULT, Maire.

Étaient présents: M. DALIGAULT Gérard, Maire, M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, MEYER Quentin, 2^{ème} Adjoint, M. BERNARD Sébastien, 3^{ème} Adjoint et MM les Conseillers Municipaux, GODEY Jean-Louis, MARIE DIT DINARD Laurent, PINSON Dominique, VAILLANT André et M^{me} THIEULENT Valérie.

Absents excusés: MM. BAZIN Philippe, BRIENS William, LESELLIER Christophe, MACÉ Jean-Luc et M^{mes} GÉNIN Nathalie, procuration à M^{me} GUÉRIN Martine, et LEMÉTAYER Anabelle.

Présents: 09

Pouvoir : 1

Votants: 10

Secrétaire de Séance : M. VAILLANT André.

Date de la convocation : 06/09/2024.

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 juillet 2024.

- 1) Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Senier-Sous-Avranches pour l'année scolaire 2023-2024.
- 2) Avis du conseil municipal sur l'étude de faisabilité du CDHAT au sujet du devenir du presbytère.
- 3) Voirie au lieu-dit Glattigny.

Questions diverses :

- Plan d'adressage : panneaux et fourniture ou pas des numéros aux Luppéens/ennes.
- Prix Départemental 2024 du 30^{ème} concours « Les Rubans du Patrimoine » : lauréat ST-LOUP : cérémonie à Saint-Loup le mercredi 04 décembre 2024.

DÉLIBÉRATIONS – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

Le dix septembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe de la mairie, sous la Présidence de Monsieur DALIGAULT Gérard, Maire.

Étaient présents: M. DALIGAULT Gérard, Maire, M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, MEYER Quentin, 2^{ème} Adjoint, M. BERNARD Sébastien, 3^{ème} Adjoint et MM les Conseillers Municipaux, GODEY Jean-Louis, MARIE DIT DINARD Laurent, PINSON Dominique, VAILLANT André et M^{me} THIEULENT Valérie.

Absents excusés: MM. BAZIN Philippe, BRIENS William, LESELLIER Christophe, MACÉ Jean-Luc et M^{mes} GÉNIN Nathalie, procuration à M^{me} GUÉRIN Martine, et LEMÉTAYER Anabelle.

Présents: 9

Pouvoir : 1

Votants: 10

Secrétaire de Séance : M. VAILLANT André.

Date d'affichage : 17/09/2024

N ° DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
2024-09-10-01	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE ST-SENIER-SS-AVRANCHES POUR L'ANNÉE 2023-2024	FAVORABLE UNANIMITÉ
2024-09-10-02	TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE LIEU-DIT GLATTIGNY	FAVORABLE UNANIMITÉ

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2023-2024 DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES:

(2024-09-10-01)

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement 2023-2024 de l'école communale de SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte de participer aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2023-2024 de l'école de SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES pour une élève de maternelle à hauteur de 941.35 €.

Le montant de la participation pour l'année scolaire 2023-2024 sera donc de 941.35 €.

PRESBYTERE :

Pas de vote aujourd'hui.

1^{ère} question : transfert de la mairie dans le presbytère.

Abandon de la salle d'exposition au sous-sol.

Entretien de l'arrière par la commune, pas de séparation du terrain.

Questions diverses sur le reste à charge et sur le remboursement du prêt.

Ne pas faire faire les travaux par les agents communaux.

M. Le Maire note différentes questions et précisions à retravailler, contacter le CDHAT.

Il est décidé de demander des compléments, une nouvelle présentation.

Pour la décision de la mairie ou non, M. Le Maire souhaite une meilleure représentation du CM (9 présents ce soir seulement), délibération lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE AU LIEU-DIT GLATTIGNY :

(2024-09-10-02)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 15/02/2023, le conseil municipal avait décidé d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie pour la passation d'un marché à bons de commande pour les travaux d'entretien de voirie et petits travaux divers.

Les travaux de voirie peuvent donc être réalisés dans le cadre de ce marché dont le titulaire est l'entreprise PIGEON TP. L'estimation s'élève à 51 498.00 € HT soit 62 827.56 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux de réfection de voirie au lieu-dit Glattigny.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande dans le cadre du marché à l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 51 498.00 € HT soit 62 827.56 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

- Adressage : devis de l'entreprise La Croix Signalisation (Région Nord) : 97 panneaux pour un montant de 9 329.46 € TTC, pose à la charge de la commune.

Mêmes supports, brides.

Numéros : 2921 environ 3000, voir si à la charge des habitants.

- Choix du mobilier urbain : achat de 4 bancs publics (plastique recyclé, pieds en fonte fixés sur le béton) et 3 tables de pique-nique.

Finalement pas de poubelles.

Installation à l'automne.

- Nettoyage à l'atelier, grattage, remettre des cailloux.

- Prix Départemental 2024 du 30^{ème} concours « Les Rubans du Patrimoine » : lauréat ST-LOUP : cérémonie à Saint-Loup le mercredi 04 décembre 2024. Les invitations sont en préparation.

- Repas des « toujours aussi jeunes » : les invitations sont parties, au menu déjà, ballotin de saumon en entrée.

Un mail va être adressé à tous les conseillers municipaux afin qu'ils se positionnent volontaires, s'ils le peuvent, le samedi 05/10 après-midi et/ou le dimanche 06/10 matin et/ou après-midi.

- Prochaine réunion de conseil municipal fixée au mardi 15 octobre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .

Le Président,

M. DALIGAULT Gérard, Maire

Le secrétaire de séance,

M. VAILLANT André